

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GARREAU Elisabeth, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme PALLOT Irène, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine

Excusés : M. DURAND Paul, M. PACCOUD Christian

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2022 :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2022.*

Mme le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant une décision modificative de crédits.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** l'ajout de ce point à l'ordre du jour.*

**2 – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS n° 01/2022**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une décision modificative de crédits doit être prise en section d'investissement, pour couvrir les travaux de voirie prévus au budget prévisionnel avant la passation du marché de voirie, à savoir

Compte	Désignation	Prévision budgétaire	Décision modificative
<b>Dépenses d'Investissement</b>			
2151	Travaux de voirie 2022	63 880	+ 3 556
<b>Recettes d'Investissement</b>			
10222	FCTVA	87 000	+ 3 556

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la décision modificative de crédit présentée ci-dessus.*

### **3 - REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DES BOULES**

Mme le Maire expose la demande de participation financière de l'Amicale Boule pour le remplacement des projecteurs du terrain de boules (Devis de YESSS ELECTRIQUE de BOURG en BRESSE : 815.40 € TTC).

*Considérant que l'association a les capacités financières de supporter cette charge, et que la commune a financé la location d'une nacelle et la mise à disposition de 2 agents pour la pose des projecteurs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec deux abstentions, **REJETTE** la demande de l'Amicale Boule.*

### **4 - DEMANDE D'INSTALLATION D'UN FOODTRUCK**

« Le camion qu'on HEM », foodtruck de pâtes fraîches à La Chapelle de Guinchay sollicite la municipalité pour un emplacement hebdomadaire.

*Considérant que cette demande n'entre pas en concurrence avec les commerces existants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCORDE** un emplacement hebdomadaire au foodtruck « Le camion qu'on HEM », à l'exception des mardis et vendredis soir.*

### **5 - GESTION DES PIGEONS**

Les pigeons se sont multipliés au cœur du village et occasionnent dégâts et salissures. Plusieurs fauconniers ont été contactés. Plusieurs techniques sont proposées : effarouchement par rapace, capture par cages, extermination par tir à la carabine. La solution la plus durable et la moins cruelle semble être la capture par cage. Le devis le mieux disant est celui de la Fauconnerie MARTEL de CHATEAUNEUF SUR ISERE d'un montant TTC de 3 000 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le devis de la Fauconnerie MARTEL de CHATEAUNEUF SUR ISERE d'un montant TTC de 3 000 € pour la capture par cages des pigeons du cœur du village.*

### **6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Suite au calcul annuel du temps de travail des animateurs du groupe scolaire, selon le calendrier scolaire, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la modification du tableau des emplois à compter du 01/09/2022, ainsi qu'il suit :

FILIÈRE	CADRE D'EMPLOI	STATUT	TEMPS HEBDOMADAIRE	EFFECTIF AU 01/09/2022
ADMINISTRATIVE	Adjointes administratifs territoriaux	Titulaires	35.00 / 35ème	2
	Attachés territoriaux	Titulaire	35.00 / 35ème	1
SANITAIRE ET SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Titulaire	28.00 / 35ème	1
		Stagiaire	28.00 / 35ème	1
TECHNIQUE	Adjointes techniques territoriaux	Titulaires	18.51 / 35ème	1
			25.00 / 35ème	1
			35.00 / 35ème	3
		Contractuel	35.00 / 35ème	1
		Apprenti	35.00 / 35ème	1
ANIMATION	Adjointes territoriaux d'Animation	Stagiaire	7.00 / 35ème	1
		Contractuels	8.11 / 35ème	1
			6.30 / 35ème	1
			8.70 / 35ème	1

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus, à compter du 1er septembre 2022.*

## **7 – REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

Introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 07/10/2021, la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements fait, à compter du 1er juillet 2022, de la dématérialisation le mode de publicité de droit commun des « actes réglementaires et [des] décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel ». A titre dérogatoire, les communes de moins de 3 500 habitants ont la possibilité de délibérer pour choisir le mode de publicité qui leur sera applicable à compter du 1er juillet 2022 : - l'affichage ; - la publication sur support papier ; - la publication électronique sur le site internet de la commune. Ce choix, qui peut être effectué avant le 1er juillet 2022, pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération.

Modifications à intervenir dans le cadre du choix de la dématérialisation :

Le compte-rendu des séances des conseils municipaux est supprimé et remplacé par une liste des délibérations examinées qui sera affichée en mairie et publiée sur internet dans un délai d'une semaine après la réunion du conseil.

Le procès-verbal sera validé au début de la séance suivante puis publié sous forme électronique dans la semaine qui suit. Il sera signé par le Maire et la secrétaire.

Un feuillet comportant la liste des présents lors de ladite séance et la liste des délibérations examinées sera signé par le maire et la secrétaire après apport de modifications éventuelles au procès-verbal.

## **8 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS**

**Mme Garreau**, indique que 135 enfants sont inscrits à l'école pour la rentrée de septembre, contre 154 pour l'année écoulée. L'école conserve ses 6 classes. L'école sera rattachée à la circonscription de Pont de Veyle, nouvellement créée.

L'isolation phonique de la cantine se termine avec l'ajout de dalle de plafond textile.

Le rapport du SMIDOM fait état pour la commune de Grièges d'une moyenne de 565 kg de déchets par an et par habitant, dont 112 kg d'ordures ménagères, 86 kg d'apport au PAV et 367 kg d'apport en déchèterie, ce qui est plutôt encourageant par rapport à la moyenne.

**M. Charvet** indique l'approbation du SCOT.

Plusieurs plaintes sont en cours auprès de la SAUR.

**Mme Sandrin** indique que la formation au nouveau logiciel Cosoluce a été réalisée.

**M. Cuerq** informe de l'installation du panneau d'information et de la borne tactile à la mairie.

Une étude est en cours pour l'éclairage du chemin du cimetière avec des luminaires fonctionnant avec des panneaux solaires.

La phase de peinture des routes se fera à la rentrée. La peinture des volets de la mairie a été faite.

Les chemins ruraux et la digue ont été réhabilités avec le concours des agriculteurs qui ont assuré le transport des matériaux.

**M. Bonnot** indique que le groupe Acouphène assurera le concert à l'issue de la course de solex.

L'opération brioche est prévue les 7 et 8 octobre 2022. L'appel à bénévoles est lancé.

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

Dates des prochains conseils municipaux :

- 13 septembre 2022
- 18 octobre 2022
- 22 novembre 2022
- 20 décembre 2022

Mme EL AOUNI Mina, stagiaire mise à disposition de la commune par le CDG01 pour une durée de 6 mois, a déposé une requête pour percevoir des indemnités kilométriques, dans la mesure où elle vient tous les jours de Bourg-en-Bresse.

*Considérant que d'autres agents employés par la commune ont également des frais de carburants non compensés par la commune et souhaitant traiter tous les agents de manière égalitaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **REJETTE** la demande de Mme EL AOUNI Mina.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

La secrétaire de séance,

Le Maire,